

Affiché le 06/09/2022

Envoyé en préfecture le 02/09/2022

Reçu en préfecture le 02/09/2022

Affiché le 05/09/22

ID : 057-213700478-20220825-DELIB_53_2022-DE

Département d'Indre-et-Loire
Commune de Cerelles

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 25 AOUT 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq août
à 18 heures et 30 minutes,
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

Date de convocation : le 4 août 2022

Présents : M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, M. GROUX Guy, Mme de ST SALVY Marie
Christine, Mme ROLSHAUSEN Monique, M. HERBERT François-Xavier, M. BRAULT Sébastien, M.
GILLARD David, M. BAUDE Théo, M. GILSON Marc

Absents représentés : Mme GROUX Gisèle donne pouvoir à Mr POULLE Guy, Mme TALBERT Maria
donne pouvoir à Mme GROSBOIS Chantal, Mme VIOT Martine donne pouvoir à Mr BAUDE Théo

Absents non représentés : Mme MARCHAIS Sandrine, Mme JAMOT Hélène

**N° 2022-53. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN
2022**

M. Le Maire soumet au vote le Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 30 juin 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **APPROUVE** le Procès-Verbal
du Conseil Municipal en date du 30 juin 2022.

Pour extrait certifié conforme
A Cerelles, le 1^{er} septembre 2022

Le Maire, Guy POULLE



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le
Publié ou notifié le

02.09.22

Affiché le 6/09/2022

Envoyé en préfecture le 02/09/2022

Reçu en préfecture le 02/09/2022

Affiché le 05/09/22

ID : 037-213700479-20220825-DELIB_54_2022-DE

Département d'Indre-et-Loire
Commune de Cerelles

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 25 AOUT 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq août
à 18 heures et 30 minutes,
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Date de convocation : le 4 août 2022

Présents : M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, M. GROUX Guy, Mme de ST SALVY Marie Christine, Mme ROLSHAUSEN Monique, M. HERBERT François-Xavier, M. BRAULT Sébastien, M. GILLARD David, M. BAUDE Théo, M. GILSON Marc, Mme JAMOT Hélène (arrivée en cours de séance à 18h50).

Absents représentés : Mme GROUX Gisèle donne pouvoir à Mr POULLE Guy, Mme TALBERT Maria donne pouvoir à Mme GROSBOIS Chantal, Mme VIOT Martine donne pouvoir à Mr BAUDE Théo

Absents non représentés : Mme MARCHAIS Sandrine

N° 2022-54. REVISION TARIFS SERVICES PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs appliqués aux familles comme suit :

→ CANTINE

Maternelles : 4,30 €

Primaires : 4,40 €

Adultes : 6,50 €

→ GARDERIE

Le tarif : 1,30 € la demi-heure (tarif inchangé)

Petit-déjeuner : 0,95 €

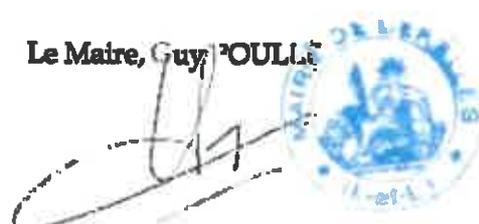
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité APPROUVE la mise en place des tarifs indiqués ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2022.

Pour extrait certifié conforme
A Cerelles, le 1^{er} septembre 2022

Le Maire, Guy POULLE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le
Publié ou notifié le

02.09.22



Affiché le 6/09/2022

Envoyé en préfecture le 02/09/2022

Reçu en préfecture le 02/09/2022

Affiché le 05/09/22

ID : 037-213700470-20220825-DELIB_55_2022-DE

Département d'Indre-et-Loire
Commune de Cereilles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 AOUT 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq août
à 18 heures et 30 minutes,
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cereilles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Date de convocation : le 4 août 2022

Présents : M. POULLE Guy, Mme GROBBOIS Chantal, M. GROUX Guy, Mme de ST SALVY Marie Christine, Mme ROLSHAUSEN Monique, M. HERBERT François-Xavier, M. BRAULT Sébastien, M. GILLARD David, M. BAUDE Théo, M. GILSON Marc, Mme JAMOT Hélène (arrivée en cours de séance à 18h50).

Absents représentés : Mme GROUX Ginèle donne pouvoir à Mr POULLE Guy, Mme TALBERT Maria donne pouvoir à Mme GROBBOIS Chantal, Mme VIOT Martine donne pouvoir à Mr BAUDE Théo

Absents non représentés : Mme MARCHAIS Sandrine

N° 2022-55. REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE CERSILLA

Monsieur le Maire propose une nouvelle réflexion sur les conditions de mise à disposition et de location de la salle Cersilla suite notamment aux nuisances sonores engendrées lors de certaines occupations en soirée, modifiant ainsi le règlement intérieur acté par délibération le 14 octobre 2021.

Afin d'assurer la tranquillité publique, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (**Pour : 11, Contre : 1, Abstention : 2**) DÉCIDE d'appliquer les modifications suivantes (se reporter au règlement annexé ou consultable sur le site internet) :

- la capacité d'accueil est limitée à 80 personnes maximum (adultes et enfants)
- la salle devra être libérée et fermée impérativement à 22h maximum (semaine et Week end)

Pour extrait certifié conforme
A Cereilles, le 1^{er} septembre 2022

Le Maire, Guy POULLE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le
Publié ou notifié le

02.09.22



Affiché le 6/09/2022

Envoyé en préfecture le 02/09/2022
Reçu en préfecture le 02/09/2022
Affiché le 05/09/22
ID : 037-213700479-20220825-DELIB_56_2022-DE

Département d'Indre-et-Loire
Commune de Cerelles

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 25 AOUT 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq août
à 18 heures et 30 minutes,
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14
Date de convocation : le 4 août 2022

Présents : M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, M. GROUX Guy, Mme de ST SALVY Marie Christine, Mme ROLSHAUSEN Monique, M. HERBERT François-Xavier, M. BRAULT Sébastien, M. GILLARD David, M. BAUDE Théo, M. GILSON Marc, Mme JAMOT Hélène (arrivée en cours de séance à 18h50).

Absents représentés : Mme GROUX Gisèle donne pouvoir à Mr POULLE Guy, Mme TALBERT Maria donne pouvoir à Mme GROSBOIS Chantal, Mme VIOT Martine donne pouvoir à Mr BAUDE Théo

Absents non représentés : Mme MARCHAIS Sandrine

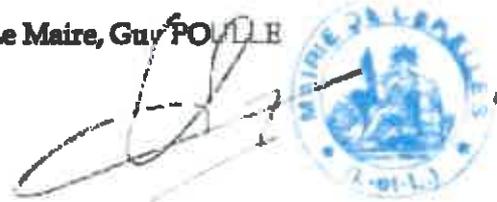
N° 2022-56. PROJET ACQUISITION PROPRIETE IMMOBILIERE : PARCELLES B105 ET B1134

Vu la succession vacante de Madame Couturaud, selon la décision de justice rendue le 8 mars 2021, représentée par le curateur du Service Local des Domaines qui organise la vente des biens, Monsieur Poulle propose de faire une offre de prix pour acquérir les parcelles B105 et B1134 : 135 000€ net vendeur. Les frais notariés seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE de faire l'acquisition des parcelles B105 et B1134 pour 135 000€ et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme
A Cerelles, le 1^{er} septembre 2022

Le Maire, Guy POULLE



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 02.09.22
Publié ou notifié le

Affiché le 6/09/2022

Envoyé en préfecture le 02/09/2022
Reçu en préfecture le 02/09/2022
Affiché le 05/09/22
ID : 037-213700478-20220825-DELIB_57_2022-DE

Département d'Indre-et-Loire
Commune de Cerelles

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 25 AOUT 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq août
à 18 heures et 30 minutes,
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14
Date de convocation : le 4 août 2022

Présents : M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, M. GROUX Guy, Mme de ST SALVY Marie
Christine, Mme ROLSHAUSEN Monique, M. HERBERT François-Xavier, M. BRAULT Sébastien, M.
GILLARD David, M. BAUDE Théo, M. GILSON Marc, Mme JAMOT Hélène (arrivée en cours de séance à
18h50).

Absents représentés : Mme GROUX Gisèle donne pouvoir à Mr POULLE Guy, Mme TALBERT Maria
donne pouvoir à Mme GROSBOIS Chantal, Mme VIOT Martine donne pouvoir à Mr BAUDE Théo

Absents non représentés : Mme MARCHAIS Sandrine

**N° 2022-57. MODIFICATION DES REPRESENTANTS COMMISSION THEMATIQUE EN
COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINE-RACAN**

Pour faire suite à la démission de Monsieur Gaborit Frédéric, il est nécessaire de désigner un
nouveau représentant à la commission thématique « Sport/vie associative ». Les commissions
communautaires sont chargées d'étudier et de préparer les questions soumises au bureau et
conseil communautaire.

Pour chaque commission il est nécessaire de nommer 1 représentant titulaire et 1 représentant
suppléant par commune.

Monsieur GILSON Marc, déjà représentant suppléant, se présente pour devenir représentant
titulaire. Madame JAMOT Hélène se présente alors comme représentant suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
DESIGNE les nouveaux représentants de la commission « Sport/Vie associative » comme
suit :

Commission Sport/vie associative

Titulaire : M. GILSON Marc

Suppléant : Mme JAMOT Hélène

Pour extrait certifié conforme
A Cerelles, le 1^{er} septembre 2022

Le Maire, Guy POULLE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 02.09.22
Publié ou notifié le



Affiché le 6/09/2022

Envoyé en préfecture le 02/09/2022
Reçu en préfecture le 02/09/2022
Affiché le 05/09/22
ID : 037-213700479-20220826-OELIB_58_2022-DE

Département d'Indre-et-Loire
Commune de Cerelles

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 25 AOUT 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq août
à 18 heures et 30 minutes,
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14
Date de convocation : le 4 août 2022

Présents : M. POULLE Guy, Mme GROUSBOIS Chantal, M. GROUX Guy, Mme de ST SALVY Marie
Christine, Mme ROLSHAUSEN Mordue, M. HERBERT François-Xavier, M. BRAULT Sébastien, M.
GILLARD David, M. BAUDE Théo, M. GILSON Marc, Mme JAMOT Hélène (arrivée en cours de séance à
18h50).

Absents représentés : Mme GROUX Gisèle donne pouvoir à Mr POULLE Guy, Mme TALBERT Maria
donne pouvoir à Mme GROUSBOIS Chantal, Mme VIOT Martine donne pouvoir à Mr BAUDE Théo

Absents non représentés : Mme MARCHAIS Sandrine

N° 2022-58. ORGANISATION PAUSE MERIDIENNE : PASSAGE EN LIBRE SERVICE

Mr Groux indique qu'il est envisagé de remettre en place le service aux plateaux type « libre-
service » à la cantine (pour les enfants à partir du CE1). Ce système avait été instauré en 2018
puis stoppé suite aux travaux d'agrandissement de la cantine et aux mesures liées à la crise
sanitaire de la Covid19.

L'objectif principal est d'améliorer le temps du repas des enfants, chacun pourra manger à son
rythme et cela permettra également d'atténuer le bruit au sein du restaurant scolaire. Les élèves
de maternelle jusqu'au CP continueront d'être servis à table.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
ACCEPTE l'organisation exposée ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2022.

Pour extrait certifié conforme
A Cerelles, le 1^{er} septembre 2022

Le Maire, Guy POULLE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 02.09.22
Publié ou notifié le

